

Principaux volets des politiques agricoles au Maroc

Ahmed Driouchi

Université Al Akhawayn, Ifrane (Maroc)

Résumé. L'économie marocaine est encore sous les effets de la transition de l'interventionnisme aux mécanismes de marché. Le poids de l'agriculture impose une inertie qui réduit l'obtention rapide et complète des effets déjà espérés de la libéralisation. Plus de temps est ainsi nécessaire avant d'atteindre les niveaux de performance désirés. Dans ce contexte, les politiques agricoles apparaissent comme d'importants moyens pour la réalisation d'une meilleure performance de l'économie globale. En plus, ces politiques sont déterminantes dans l'allocation des ressources entre milieux rural et urbain.

Pendant que des réponses favorables de marché ont pu être constatées, des contraintes affectant la performance sont apparues. La gestion aussi bien des *inputs* et des *outputs* semble ainsi devenir plus déterminante que la vulgarisation de nouvelles technologies et techniques agricoles.

Mots clés. Maroc – Politiques agricoles – Politiques économiques – Libéralisation – Gestion des ressources

Abstract. The main aspects of agricultural policies in Morocco.

The Moroccan economy is still under the effects of the transition from a tradition of government intervention to a more market-oriented economy. Given the importance of the agricultural sector, inertia prevents the attaining of full and instantaneous benefits of liberalisation. More time is therefore needed to ensure better economic performance. In this context, accurate agricultural policies are important for enhancing attainment of the desired level of performance of the overall economy. Moreover, these policies are critical for the determination of the levels of growth in both rural and urban sectors. Although appropriate market responses are observed in relation to production, consumption and trade patterns, constraints are still facing the move to a market-oriented agricultural economy. Managerial issues on both input and output sides appear to be more critical than extension programmes focusing on technologies and agricultural procedures. Identification of managerial needs of different types of farmers in different environmental locations and markets would help in the assessment of the specific knowledge required by producers.

Keywords. Morocco – Agricultural policies – Economic policies – Liberalisation – Management of resources

Introduction

Les instruments utilisés par les politiques agricoles au Maroc durant les années 1960, 1970 et 1980 étaient les investissements publics, les subventions, les prix, les crédits, la recherche agronomique et la formation des cadres pour l'agriculture. De telles politiques étaient en harmonie avec le reste des politiques économiques caractérisées par le protectionnisme et l'intervention de l'Etat aussi bien à la production, à la consommation qu'au niveau des marchés et du commerce extérieur. Il faut toutefois noter que c'est dans ce cadre qu'un grand nombre de barrages, de périmètres irrigués et d'autres infrastructures ont été mis en place. Ces politiques ont permis le développement de mécanismes publics ainsi que les modalités de distribution d'*inputs* et d'*outputs* agricoles et agro-alimentaires, actuellement objet de réformes.

La persistance d'inerties et de contraintes aux réformes entreprises et projetées constituent l'expression d'intérêts économiques privés dont les bases ont été développées durant la période interventionniste. Cependant, de telles inerties constituent le revers normal à tout changement de politique économique.

Les politiques agricoles entreprises au Maroc depuis la fin des années 1980 n'ont cessé d'apporter de profondes modifications aux instruments des périodes antérieures aussi bien au niveau de l'orientation que des mesures en vue de résoudre différents types de questions agricoles. En effet, une plus grande ouverture sur le reste du monde dans le domaine des échanges, et une plus grande libéralisation de l'économie avec le renforcement des processus de privatisation des entreprises publiques et le désengagement de l'Etat des activités pouvant être assurées par le secteur privé et le marché, ont créé de nou-

velles conditions économiques pour l'agriculture marocaine. Les programmes d'ajustement structurel, démarré dès 1983 ont ainsi aidé, aux niveaux global et sectoriel, à la mise en place de nouveaux mécanismes de gestion et d'allocation de ressources.

Cependant, les sécheresses successives des années 1980 et 1990 auraient certainement contribué à la modification des conceptions et des rythmes de réalisation des différentes réformes en agriculture.

Ce travail présente les principaux volets des politiques agricoles au Maroc. La première partie indique les principales directions des réformes entreprises depuis le programme d'ajustement structurel et leurs effets. La deuxième partie traite des atouts et contraintes des nouvelles politiques agricoles. Les perspectives des politiques agricoles constituent enfin la dernière partie de l'étude.

I – Les nouvelles politiques agricoles au Maroc et leurs effets

Ce sont des réformes progressives introduites vers la fin des années 1980 afin de renforcer les mesures prévues par le programme d'ajustement structurel des différents secteurs de l'économie nationale. Elles ont porté sur le désengagement des organismes publics des actions de distribution, de vente et d'achats d'*inputs* et d'*outputs* aux agriculteurs, la libération des prix de certains *inputs* et produits agricoles, la révision des prix de certains services publics, le développement et l'encouragement de groupes et d'associations professionnelles dans les diverses activités agricoles parallèlement à toutes les mesures entreprises dans le reste de l'économie. Parmi ces dernières, il y a lieu de citer la réforme du commerce international, les mesures financières et bancaires ainsi que les facilités accordées aux investissements en plus des modalités et des niveaux de change qui ont été soumis à une plus grande libéralisation. L'implication de plusieurs organismes publics est devenue progressivement la règle d'intervention en raison des interdépendances sectorielles et des réformes entreprises dans l'ensemble de l'économie. Bien que les actions du ministère de l'Agriculture et de la Mise en Valeur soient de plus en plus nécessaires, les autres départements ministériels ont été davantage impliqués dans la conception et la mise en place des nouvelles politiques agricoles et rurales.

En effet, les différentes prestations de l'Etat ayant déjà fait l'objet de réformes au début des années 1980 étaient des opérations subventionnées telles que les labours, les semences et les engrais ainsi que la location de machines destinées à des opérations de production. D'abord gratuites, ces opérations sont devenues payantes mais ont été subventionnées par la suite. Les organismes chargés jadis des ventes d'*inputs* (engrais, semences...) et d'autres prestations, devaient être impliqués, de plus en plus, dans l'offre de conseils gratuits aux agriculteurs (vulgarisation). C'est ainsi qu'un large programme de vulgarisation a été mis en place depuis 1986 avec le support d'organismes internationaux. Dans le cadre de ces réformes, la distribution ainsi que les prix des engrais ont été pris en charge par le marché. Le résultat a été la réduction de la pression financière sur le budget public, le renchérissement des engrais mais surtout l'offre d'une plus grande diversité de méthodes de fertilisation des plantes. Le développement d'un secteur 'Analyse et de diagnostic des sols' a été une importante réponse dans le cadre de la libéralisation de la filière des fertilisants. Les conseils des organismes privés en matière d'application des engrais sont ainsi devenus d'importants moyens de rationalisation de l'allocation des sols pour les différentes spéculations agricoles. Les aliments de bétail dont certains étaient subventionnés (son, pulpe...) ont également été soumis aux mécanismes de marché. Ce qui a certainement eu un impact sur la rationalisation de cette production mais surtout sur la formulation alimentaire destinée aux animaux. L'effet aurait été de contribuer à l'amélioration de la rentabilité de l'ensemble de la filière, surtout celle de l'élevage et ses différents produits et sous-produits.

La mise en place du Fonds de Développement Agricole, dès 1987, devait aider à gérer de façon intégrée et centralisée les aides encore accordées par l'Etat pour l'équipement des exploitations agricoles. Il est bien entendu que certaines facilités demeurent relatives aux importations de certains équipements et *inputs* destinés à la production agricole. La centralisation de ces moyens a le mérite de réduire les frais de gestion tout en assurant une bonne coordination entre les organismes impliqués dans l'allocation des ressources de ce fonds public. Les agriculteurs continuent ainsi de bénéficier de l'aide de l'Etat en cas d'investissements pour les travaux, les constructions et l'acquisition d'animaux pour la production. De même, l'Etat a mis en place un Fonds de « Sauvegarde du Cheptel », utilisé à chaque fois que l'année

est déclarée mauvaise et que le capital animal est menacé. Les aliments de bétail peuvent donc être distribués aux éleveurs dans les régions sinistrées à des prix subventionnés (à 50 % environ du prix de marché). Un Fonds de Lutte contre les effets des calamités naturelles a été prévu pour réduire les risques pouvant peser sur l'agriculture.

Toutes ces réformes ont coïncidé avec des périodes de sécheresse plus fréquentes. Aussi, bien que l'agriculture soit encore tributaire des conditions pluviométriques, les sécheresses de 1980 et 1990 n'ont pas été aussi dévastatrices que les précédentes. Car les interventions publiques sont devenues plus ciblées et plus rationalisées et que les agriculteurs et éleveurs ont eu davantage d'alternatives dans leurs décisions de vente et d'achat. Durant les bonnes années et les années normales, les résultats économiques agricoles ainsi que les rendements physiques ont été exceptionnellement élevés. Les années de basse pluviométrie ont de moins en moins affecté l'agriculture et l'ensemble des secteurs de l'économie nationale. Ceci s'expliquerait par le développement de mécanismes privés, associatifs et publics d'ajustement des décisions des agriculteurs mais aussi par un plus grand degré d'interdépendance entre l'agriculture et les autres secteurs. Celui-ci a certainement pu être renforcé à la suite du développement des mécanismes de marché et d'une plus grande libéralisation des échanges intérieurs et internationaux. Le développement technologique en agriculture comme pour le reste de l'économie expliquerait aussi le faible impact des mauvaises années sur la performance des économies agricole et nationale. L'impact des sécheresses a été atténué par les investissements publics en moyenne et grande irrigation, le recours au pompage ainsi que la recherche agronomique, notamment à travers le développement de nouvelles variétés mieux adaptées. Les mesures prises aux frontières en matière de fiscalité et de change ont aidé à la promotion de la performance économique, même en conditions climatiques difficiles. Le reste du monde est ainsi devenu un important élément dans la prise de décision des agriculteurs et d'autres agents économiques. Ainsi, les contraintes d'exportation de produits agricoles ont été davantage liées aux politiques des pays et groupes de pays partenaires (Union Européenne) qu'à des actions de promotion de l'offre au niveau national. Toutefois, des efforts de diversification et d'amélioration de la qualité sont vivement souhaités pour de meilleurs résultats tant sur le marché intérieur que sur le marché international.

II – Atouts et contraintes des nouvelles politiques agricoles

Bien que les politiques de la fin des années 1980 présentaient d'importants atouts, elles ont été entravées par une série de contraintes. La réduction des impacts de celles-ci entraînerait une baisse des coûts sociaux et privés des actions publiques entreprises.

Les atouts des nouvelles politiques agricoles sont d'abord les résultats annuels des agriculteurs et éleveurs, et du secteur agricole en général. Le recours aux technologies améliorées ainsi qu'à de nouveaux mécanismes de commercialisation, de crédit et d'échange constitue d'importantes perspectives d'ouverture du secteur vers le reste de l'économie. Le développement de nouvelles modalités d'exportation marque une importante progression de l'agriculture marocaine et de son ouverture vers le reste du monde. Un tel développement conduit à de plus grandes possibilités d'investissement de l'Agriculture ainsi que du reste de l'économie, ce qui contribue en plus à l'amélioration des conditions de vie et du travail agricoles. Cependant, en raison des contraintes qui pèsent encore sur l'Agriculture, les effets des nouvelles politiques agricoles ne peuvent se mesurer à court ou moyen termes et la réduction de ces contraintes et leurs impacts relève des secteurs public et privé.

1. Opportunités limitées en milieu rural et urbain

Selon le dernier recensement de la population et de l'habitat, la population rurale est en diminution. Il n'en demeure pas moins que le milieu rural soit largement représenté dans les villes. L'exode rural, qui correspond à l'espoir d'améliorer ses conditions de vie en allant vers la ville travailler, se fait souvent à des cadences dépassant de loin les rythmes des investissements urbains. Ce qui conduit à la congestion des villes et à la dégradation des ressources urbaines. Par conséquent, l'absence d'actions simultanées de développement prenant en compte les différentiels de rythmes de croissance limite les effets des actions publiques entreprises dans les milieux rural et urbain. Par ailleurs, le rythme de développement des agglomérations rurales et des investissements, en dehors des ceintures urbaines, ne permet

pas de réduire la pression de l'exode rural. Réduire les alternatives et limiter l'infrastructure en milieu rural aurait pour effet de réduire les possibilités d'installation de nouvelles entreprises avec des cadres et techniciens devant opérer en milieu rural sous l'égide de l'Etat, des communes et d'organismes privés.

2. Les contraintes liées à la gestion de l'eau

Les investissements publics agricoles ont été en grande partie orientés vers le développement de l'infrastructure d'irrigation (El Khyari, 1987 ; Ezzaki, 1981) durant les années 1960, 1970 et 1980. Ils ont concerné les grands périmètres couvrant neuf grandes régions ainsi que la moyenne et petite irrigation sur plusieurs zones du territoire marocain. La moyenne irrigation est liée au développement de barrages de grande retenue. Elle couvre actuellement près de 825 300 ha avec un potentiel de 1 260 000 ha. Cet effort public comprend l'approvisionnement des exploitations en eau accompagnés des moyens de son utilisation afin d'assurer un système de production rentable. Les équipements, le paiement direct proportionnel, ainsi que la prise en charge de la facture d'eau constituent légalement la contribution des agriculteurs. La redevance d'eau est largement subventionnée, en plus d'importantes subventions et dérogations accordées relatives à la mise en place de barrages et à l'équipement du périmètre jusqu'à l'arrivée de l'eau sur l'exploitation. Ce qui entraîne des gaspillages au niveau de l'utilisation de l'eau et des terres irriguées. Bien que le système d'assolements obligatoires ait été allégé dans plusieurs périmètres, la rentabilisation des ressources, aussi bien pour l'Etat que pour les agriculteurs, demeure une préoccupation majeure pour l'économie nationale. Il en est de même pour l'eau utilisée dans la moyenne et petite irrigation. L'accès à l'eau souterraine par pompage ainsi que les systèmes d'irrigation et de production agricole alimentés par cette ressource constituent une importante contrainte en raison des coûts sociaux entraînés.

Ainsi, compte tenu de l'importance de l'eau, que ce soit pour l'irrigation d'appoint ou l'alimentation régulière des cultures, sa gestion demeure critique. Les gaspillages, mais aussi une distribution limitée, posent le problème d'une gestion efficace de l'eau qui ne peut être assurée qu'au moyen de technologies appropriées, dans un cadre institutionnel adéquat ainsi qu'avec les tarifications nécessaires.

3. La terre comme facteur de production limitant de par la taille

Souvent des terres dispersées pour une même exploitation agricole ainsi que l'exiguïté de plusieurs unités de production ne permettent pas de produire et de bénéficier d'éventuelles économies d'échelle. Par ailleurs, même les grandes étendues demandent à être gérées de manière à profiter des conditions de marché. Le recours aux technologies appropriées et aux investissements permet ainsi d'accroître le capital investi. En effet, la baisse des coûts de production et l'accroissement de la performance agricole constituent des conditions nécessaires pour induire des effets des politiques de libéralisation économique. La terre reste un important facteur de production, mais les innovations technologiques et les modes de gestion ont aussi leur importance car ils peuvent avoir un effet déterminant dans le domaine des performances agricoles. Ainsi, les grands domaines agricoles conduits extensivement en l'absence d'investissements technologiques et de procédures de gestion appropriées constituent des contraintes entravant l'aboutissement des effets des politiques agricoles actuelles et futures.

4. Les inerties liées aux anciennes politiques agricoles

Sachant que les objectifs des nouvelles politiques devaient être cohérents avec les objectifs macroéconomiques, l'Etat devait assurer les infrastructures et allouer les ressources pour des projets à rentabilité évidente. Le secteur privé devrait se préoccuper de la production et des échanges compte tenu du nouvel environnement macroéconomique établi à la suite de l'ajustement structurel. En effet, parce que l'Etat a conduit durant plus d'un quart de siècle des politiques agricoles interventionnistes, on ne peut attendre des résultats immédiats et positifs des nouvelles politiques. D'importantes inerties peuvent se développer avec les nouvelles actions publiques en raison d'interventions qui profitaient aux intérêts privés (à certains producteurs, importateurs et exportateurs...) jusqu'à la fin des années 1980.

Les mécanismes de fixation des prix agricoles devraient progressivement privilégier les mécanismes des marchés et différentes actions ont été entreprises depuis 1985. L'élimination des subventions aux engrais en 1989, avec une libéralisation de la commercialisation, ont été les premières opérations engagées. L'accroissement de 90 % des redevances d'eau dans les périmètres irrigués devait intervenir

avant 1990. Les subventions aux aliments de bétail, aux frais vétérinaires ainsi qu'aux équipements devaient incessamment être éliminées.

L'Etat intervenait aussi bien à l'amont qu'à l'aval de la production, au niveau des *inputs*, de la distribution et des prix fixés par des organismes publics. Pour les semences de céréales et de betterave à sucre, un pouvoir de monopole public assurait le ravitaillement des agriculteurs ; un autre s'occupait des semences d'oléagineux. Les fertilisants étaient également distribués par des organismes publics.

Des mécanismes de soutien à la production animale avaient été développés. Ce sont les subventions à certains aliments de bétail, aux importations d'animaux de race, à la construction d'étables et aux équipements d'élevage ainsi que pour la lutte contre les effets des sécheresses.

Sur la base des revenus réalisés, les agriculteurs pouvaient aussi accéder à un système de crédit agricole. En plus d'une catégorisation des agriculteurs en fonction du revenu, les taux d'intérêt pouvaient varier fortement d'un projet à un autre (2,5 à 14 %).

Au niveau des *outputs*, différentes organisations publiques étaient impliquées aussi bien pour l'achat aux agriculteurs à des prix officiels qu'au niveau du stockage et parfois des importations (céréales, sucre et huiles végétales). Il en est ainsi, mais avec une moindre intensité, des productions animales où la régulation des marchés et les prix des produits étaient privilégiés.

Les exportations de produits agricoles étaient initialement placées sous la tutelle d'un monopole public. A partir de 1985, les exportateurs pouvaient écouler leurs produits sur les marchés extérieurs à travers plusieurs institutions. Les mécanismes publics incluaient les mesures appliquées aux importations (quotas, tarifs, interdictions...) avec un système d'autorisations et licences. Des péréquations étaient souvent établies pour gérer les distributions ainsi que les différences entre les prix internes fixés administrativement et ceux des importations.

5. Les imperfections des marchés en milieu rural

Elles sont liées au fait que, dans plusieurs cas, les producteurs n'ont pas d'alternatives pour les achats d'*inputs* et la vente de leurs produits. Les agriculteurs ne bénéficient pas non plus d'une variété de mécanismes financiers leur facilitant l'accès au crédit et assurances.

Peu d'opérateurs économiques se spécialisent dans la livraison de facteurs de production et la collecte des produits en milieu rural. D'où l'absence de compétition, car beaucoup de producteurs auraient affaire à un ou quelques vendeurs d'*inputs* et acheteurs d'*outputs* agricoles. Par ailleurs, les commerçants courent les risques pendant le transport, de mévente et de périssabilité de certains produits. Ils seraient ainsi motivés par la possibilité de réaliser des marges pouvant les aider à couvrir les risques éventuels. Cependant, l'exagération de telles marges est une manifestation claire des imperfections des marchés surtout si l'isolement et l'enclavement de certains agriculteurs sont pris en compte. Des implications évidentes de hausse des prix des *inputs* et de baisse des ventes des agriculteurs seraient à considérer. L'absence de systèmes d'information sur les prix, les marchés, mais surtout des dispositions et mesures publiques entreprises créent d'importantes dissymétries entre les agriculteurs et les autres catégories d'opérateurs économiques. De plus, les imperfections existant dans les marchés ruraux se transmettent directement aux consommateurs. Malgré la libéralisation, les prix d'un certain nombre de produits ne cessent d'augmenter. Il en est ainsi des fruits, légumes et viandes dont les prix sont les plus libres sur les marchés. Le système d'identification de la qualité de ces produits demeure celui qui a prévalu depuis longtemps. Les quelques supermarchés installés n'ont pas réussi à imposer une diversification des qualités offertes et des prix au consommateur. Le système des labels concerne beaucoup plus les produits agro-industriels tels que les farines, les huiles et les produits conditionnés. La fixation des prix par l'Etat a toujours été un handicap pour la promotion d'une large gamme de qualités pour un même produit. Il a fallu que les entreprises agro-industrielles mettent en place de nouveaux produits non concernés par la politique de fixation des prix. Pour le lait, il a fallu mettre sur les marchés de nouveaux produits dérivés.

Quelle que soit la portée d'une politique agricole visant la promotion de l'entreprise individuelle, ses résultats ne pourraient être immédiatement visibles dans de telles conditions de marché.

6. Les contraintes liées aux marchés extérieurs

L'Union Européenne impose de plus en plus de contraintes aux exportations marocaines de produits agricoles. En effet, l'Europe (notamment la France et l'Allemagne) a constitué des marchés traditionnels pour les exportations marocaines. L'élargissement du marché commun à d'autres pays méditerranéens comme l'Espagne et le Portugal, la mise en place de la politique agricole communautaire ainsi que la formation de l'Union Européenne, ont créé de nouvelles difficultés pour les exportations marocaines de produits agricoles. Par ailleurs, toute recherche de nouveaux marchés doit tenir compte du problème des standards et critères à imposer aux produits agricoles marocains. Il en est ainsi des restrictions relatives aux agrumes imposées par les USA et le Japon qui exigent la création de zones certifiées libres d'un certain nombre de maladies et ravageurs (cératite). Ce qui impose le recours à de nouvelles technologies de production et de commercialisation auxquelles les producteurs ne sont pas habitués.

7. Les contraintes liées à l'absence d'une diversification des modèles de décision

La rareté des modèles économiques permettant de préparer les décisions de politique économique amène souvent à recourir à de simples outils. Ce qui présente l'avantage d'être moins coûteuse, mais ne prend pas en compte tous les aspects de la production, de la consommation et des échanges. Cette pratique ne permet pas non plus les simulations pouvant prédire les effets des changements. Dans l'état actuel de l'économie marocaine, ce sont les multiples modèles économiques destinés à expliquer et prévoir les effets vraisemblables des politiques et de leur changement qui sont les plus recherchés.

Les contraintes ci-dessus créent des préalables de hausse des coûts sociaux liés à la mise en oeuvre de politiques agricoles de type libéral. Il s'agit de la création de conditions propices à l'exploitation privée des ressources, mais aussi de préserver ces ressources tout en tenant compte des différents intérêts en présence. Cependant, d'importants ajustements seraient à mettre en oeuvre en vue de réduire les effets de telles contraintes sur la performance du secteur agricole.

Ces contraintes se traduisent de moins en moins (Driouchi et Laraki, 1994) par des taxations directes et indirectes sur l'ensemble du secteur et sur chacune des branches. En effet, des travaux antérieurs ont montré comment, même en l'absence de paiement d'impôts en agriculture, les différentes activités avaient subi le poids des interventions, par des effets directs et indirects sur l'agriculture. De tels effets ont été calculés respectivement par Tuluy and Salinger (1989) ; Azam (1991) ; Driouchi et Laraki (1994). Dépendant des types de produits pris en compte et des périodes considérées, différentes estimations ont été fournies. La première source montre que les effets indirects sont plus importants que les effets directs, mais peu de produits ont été considérés. La deuxième source a montré qu'entre 1985 et 1989, l'agriculture a été largement taxée, atteignant le niveau net de 1 à 4 %. Ce niveau est plus élevé pour l'élevage et l'horticulture, soit 5 % en 1989. En relation avec les *inputs* utilisés, l'étude montre que l'eau d'irrigation et la pulpe de betterave étaient les plus subventionnées. Pour les équipements, le soutien est plus important pour le matériel d'irrigation et les tracteurs. La troisième étude a également montré que les effets indirects sont plus importants que les effets directs. Elle fait apparaître en plus que les réformes en cours ont tendance à réduire l'ampleur de tels effets.

III – Perspectives des politiques agricoles au Maroc

Il apparaît donc clairement que les politiques agricoles nouvellement mises en place peuvent créer des conditions propices à l'expression du potentiel du secteur mais aussi contribuer plus efficacement au processus de croissance de l'économie nationale. La levée d'un certain nombre de contraintes pesant à la fois sur le secteur et sur l'ensemble de l'économie permet d'accroître l'efficacité des politiques agricoles. Les perspectives de croissance sont ainsi liées aux possibilités de prise en compte des effets de telles contraintes. Cependant, le marché des produits agricoles continuent de donner le signal faisant apparaître le caractère déterminant des prix et des autres variables économiques telles que le revenu pour les fonctions de demande. Cette caractérisation des marchés synthétise des travaux moins récents réalisés au Maroc.

Les estimations économétriques sur la base de périodes antérieures confirment les niveaux de réponse de l'offre, de la demande et des autres caractéristiques relatives aux interventions publiques, aux prix et

aux variables économiques. Ce qui confirme l'existence d'une dynamique au niveau du secteur agricole et souligne les perspectives offertes aux politiques agricoles.

1. Les niveaux de réponse des producteurs agricoles

Les estimations de fonctions de production, de coûts, de demandes d'*inputs* et d'offres de certains produits agricoles laissent apparaître que les comportements des producteurs sont rationnels. Mais, compte tenu de la diversité des types d'agriculteurs, de la multiplicité des contraintes liées aux conditions de production et des marchés, il est important de noter que différentes rationalités coexistent. Ce serait une erreur de ne pas en tenir compte, surtout que l'activité agricole est par essence étroitement dépendante des conditions bio-environnementales et des ressources mobilisées pour la production. Ainsi, et comme dans la plupart des pays, les niveaux de réponses aux politiques agricoles ne sont pas les mêmes d'un produit à un autre et d'un agriculteur à un autre. Ils varient en fonction des zones agricoles et des niveaux de ressources mobilisés par chaque producteur.

Compte tenu des moyens mis en oeuvre par l'Etat en matière de vulgarisation, il a été souvent observé que les meilleures opportunités et opérations agricoles se sont produites en dehors du système de vulgarisation. Aussi, la réponse a-t-elle souvent été en relation directe avec les prix, les marchés intérieurs et extérieurs, les taux de change et les barrières douanières. Les nouveaux produits et nouvelles technologies ont souvent été introduites par les agriculteurs en suivant des mécanismes d'information directe auprès des organismes publics de recherche, des firmes de commercialisation d'*inputs* ou auprès d'autres agriculteurs plus informés.

En plus, et si les technologies appropriées constituent un principal atout pour la production et la promotion de la qualité, il n'en demeure pas moins que les procédures de gestion et de marketing constituent les aspects les plus déterminants dans la valorisation des produits agricoles, la réduction des coûts et le développement de la compétitivité.

2. Les niveaux de réponse des consommateurs

La plupart des produits paraissent être globalement de consommation courante. Cependant, il y a une grande variation au niveau de la consommation alimentaire selon les ménages, surtout entre les milieux rural et urbain (Enquêtes budget consommation et enquêtes des ménages). Toutefois, et à la suite des politiques économiques menées depuis 1983, plusieurs tendances sont observées. Bien que la consommation en fruits, légumes et viandes frais continue à être la règle, les nouvelles techniques de conservation conduisent à une consommation de plus en plus grande de produits transformés. Les nouvelles techniques de cuisson, récemment introduites, ont favorisé l'utilisation de nouveaux produits et procédés. La publicité aux niveaux national et international a également servi à la promotion de nouveaux produits dont l'ouverture du marché a permis l'importation. Le développement du *fast food* figure également parmi les tendances du paysage alimentaire marocain.

3. Les réponses de l'Etat et les perspectives de politiques agricoles

Le renforcement des processus de fourniture de biens et services publics au niveau de l'information, de l'infrastructure et de la préservation des ressources naturelles constituent d'importants moyens en mesure d'accroître l'efficacité des marchés. Le rôle des communes et de leurs syndicats devient ainsi déterminant dans la fourniture des différents biens et services car ils sont en mesure de maintenir et d'assurer le fonctionnement des ressources communautaires, intracommunales et publiques. La mise en place de mécanismes publics et communautaires pour l'accès aux différents services est nécessaire pour une meilleure valorisation des ressources. L'ajustement continu des mécanismes est également important car il permet de corriger les déficiences constatées dans l'allocation des moyens par les agriculteurs et éleveurs. L'encouragement aux investissements est un aspect important qui doit privilégier la mise en place d'instruments destinés à les promouvoir. Les banques et les assurances sont ainsi amenées à agir davantage au niveau des activités agricoles et agro-industrielles en vue de réaliser des opérations financières intéressantes aussi bien pour les institutions qu'elles représentent que pour leurs clients. L'orientation des investissements peut ainsi bénéficier de l'appui des secteurs financiers et des assurances. L'Etat peut jouer un rôle primordial dans la création d'un environnement juridique propice aux mouve-

ments de capitaux et de crédits. De même, la création de conditions appropriées au développement de la compétition entre institutions et au niveau des marchés devient nécessaire. La libéralisation du commerce extérieur peut ainsi progressivement aider à promouvoir la compétitivité au niveau des marchés intérieurs.

Conclusion

Il apparaît clairement que le Maroc a entamé un processus de mise en place de nouvelles politiques agricoles en harmonie avec les conditions macro-économiques ayant progressivement prévalu depuis le début des années 1980. Les mécanismes de marché sont ainsi devenus plus déterminants que par le passé. Cependant, les résultats sont encore limités en raison de contraintes inhérentes au développement des autres secteurs et de limitations dans la gestion des ressources rares. La fréquence des sécheresses en 1980 et 1990 a aussi réduit la portée des nouvelles politiques agricoles engagées. Toutefois, les perspectives venant des signaux de marché sont prometteuses concernant les effets des politiques déjà engagées ainsi que les nouvelles politiques allant dans le sens de la promotion de l'initiative privée et des marchés. Dans de telles conditions, l'Etat peut efficacement affecter des ressources aux infrastructures, aux ressources naturelles et environnementales et aux questions sociales. Le recours à la modélisation économique pour la préparation de décisions, la simulation et la prédiction est de plus en plus ressenti comme une nécessité devant accompagner les différentes étapes du développement de l'agriculture.

Références

- **AIRD (Associates for International Resource Development) et MARA (1986).** *Prix et incitations agricoles*. Rapport principal et annexes.
- **AIRD-MARA et Agroconcept (1990).** *Rapport de synthèse : prix et incitations*.
- **Ambri A. (1990).** Supplemental irrigation systems in Morocco. In *Supplemental Irrigation in the Near East and North Africa*, Perrier and Selkini Editors, ICARDA, pp. 449-463.
- **Azam J.-P. (1994).** *Tax incidence on agriculture in Morocco (1985-1989)*. World Bank, Discussion Paper series, Middle East and North Africa.
- **Azzedine A. (1990).** Agricultural labor and technological change in Morocco. In *Labor and Rainfed Agriculture in West Asia and North Africa*, Dennis Tully Editor, ICARDA, pp. 273-297.
- **Berrada A. (1978).** *Le crédit agricole au Maroc*. Edition de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, Rabat.
- **DAI (Development Alternatives Inc.), USA (1990).** *Evaluation du secteur agro-industriel au Maroc*.
- **Drriouchi A. et Laraki K. (1994).** A monograph on agricultural policies in Morocco. In Allaya M., Thabet J. (comp.). *Food and agricultural policies in the Middle East and North Africa: Egypt, Lebanon, Morocco, Sudan, Tunisia, Turkey*. Cahiers Options Méditerranéennes, vol. 7, CIHEAM-IAM Montpellier/INA Tunis/Ford Foundation, Montpellier.
- **El Khyari T. (1987).** *Agriculture et développement*. Editions Okad.
- **Ezzaki T. (1981).** *Infrastructure et développement au Maroc*. Editions Stouky.
- **Horton B. (1985).** *Etude sur la politique des prix et des incitations dans le secteur agricole : l'industrie du sucre au Maroc*. MARA-AIRD.
- **Tuly H. and Salinger L. (1989).** *Price and incentives in Morocco*. World Bank Research Project.

